

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc. | Numéro de permis 2021018 | Date d'inspection Le 27 janvier 2023 | |
| Nom de l'établissement Garderie univers d'enfants 3 | | Numéro de téléphone (506) 864-8377 | |
| Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; | 11(a) | 03 févr. 2023 | |
| Commentaires : Lors de la vérification du dossier d'un nouvel employé, le mentor en assurance de la qualité a observé qu'une preuve de certification en réanimation cardiorespiratoire n'était pas dans le dossier. L'administrateur sur les lieux confirme que l'employé a terminé sa certification et qu'ils attendent la preuve de certification. Une copie du certificat peut être envoyée au mentor en assurance de la qualité afin de démontrer la conformité. L'employé ne doit pas être laissé seul avec un groupe d'enfant jusqu'à la réception du certificat. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. | 24(1)(c)(vii) | 03 févr. 2023 | |
| Commentaires : Lors de la vérification du dossier d'un nouvel employé, le mentor en assurance de la qualité a observé qu'une preuve de certification en réanimation cardiorespiratoire n'était pas dans le dossier. L'administrateur sur les lieux confirme que l'employé a terminé sa certification et qu'ils attendent la preuve de certification. Une copie du certificat peut être envoyée au mentor en assurance de la qualité afin de démontrer la conformité. L'employé ne doit pas être laissé seul avec un groupe d'enfant jusqu'à la réception du certificat. Une copie devra également être insérée au dossier de l'employé. | | | |
| 55(6) Except as otherwise provided in this Act or in accordance with section 30 of the Family Services Act, an operator, an owner of an agency, a person in charge of an agency, a staff member of a facility and an employee of an agency shall not release, or permit or cause to be released, confidential information without the consent of the person from whom the information was obtained and the person to whom the information relates. | 55(6) | 03 févr. 2023 | |
| Commentaires : | | | |

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les éléments de santé et les articles de la loi concernant les médicaments. Le mentor en assurance de la qualité était sur les lieux lors à l'arrivée des enfants et lors d'une période de jeu libre à l'extérieur.

Lors de l'inspection, les médicaments étaient rangés dans un endroit verrouillé et inaccessible aux enfants afin de prévenir le risque d'ingestion accidentelle.

L'administrateur sur les lieux confirme que les médicaments apportés dans l'établissement se trouvent dans leur contenant d'origine à l'épreuve des enfants et portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant et la dose à administrer.

Les médicaments prescrits se trouvent dans un contenant portant une étiquette indiquant le nom de l'enfant, le nom du médecin, les directives d'administration et la période pendant laquelle ils doivent être administrés.

Un registre écrit est tenu afin de documenter les moments où les médicaments sont administrés. Les fiches des médicaments administrés étaient accessibles lors de l'inspection et le mentor en assurance de la qualité confirme que les fiches étaient bien remplies.

L'administrateur confirme que le parent ou le tuteur est demandé son consentement, soit à l'oral ou à l'écrit avant que l'enfant reçoive de l'acétaminophène. L'administrateur confirme également que le parent ou tuteur signe un consentement à l'écrit lorsque le parent ou le tuteur va chercher son enfant. Toute administration de médicament est documentée et tenue dans les dossiers comme l'exigent 24(3) de la Loi sur les services à la petite enfance.

L'administrateur valide également qu'ils offrent des soins aux enfants malades dans un lieu séparé des autres en attendant et avise les parents ou tuteurs de venir chercher l'enfant dans l'heure qui suit. L'administrateur confirme que si un enfant présente des signes d'une maladie reportable ou à un cas confirmé d'une maladie dont ils doivent rapporter tel qu'indiqué dans la Loi sur la santé publique et de ses règlements, l'administrateur confirme qu'ils remplissent les formulaires fournis par le ministère et avise tous les parents ou les tuteurs des autres enfants.

Le ratio fût respecté en tout temps lors de l'inspection. Le mentor en assurance de la qualité a observé que des affiches indiquant des renseignements pertinents concernant les allergies des enfants étaient affichés dans les aires de jeux des enfants afin d'aider les membres du personnel éducatif à offrir des soins d'urgence aux enfants. Un consentement doit être rempli par les parents afin d'afficher ses renseignements dans la garderie. Le consentement doit être déposé dans le dossier de l'enfant.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

27 janvier 2023

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date